



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Montreuil, le 4 septembre 2020

Madame la Ministre,

En préalable à nos échanges lors de l'audience de prise de contact du 8 septembre prochain, nous souhaiterions vous soumettre quelques éléments préparatoires non exhaustifs afin que vous puissiez nous apporter des réponses.

Le point central de nos questionnements concerne l'avenir des missions et du ministère. C'est en ce sens, que nous avons fait la demande à la secrétaire générale du ministère dès sa prise de fonctions de nous livrer sa vision sur les trois prochaines années. Après un an, nous n'avons toujours pas la moindre esquisse de réponse, alors que nous constatons que de nombreuses réformes sont initiées. Nous constatons que d'un ministère force de proposition nous basculons vers un ministère suiveur et relégué à l'arrière plan.

Nous assistons à une perte de pouvoir du ministère de l'écologie au bénéfice du ministère de l'intérieur, traduisant une vision politique où les arbitrages ne relèvent plus du premier ministre, mais du préfet avec des considérations multiples, mais pouvant aisément toutes être conditionnées par une vision économique de court terme.

C'est en ce sens que le décret 2020-412 du 8 avril relatif au droit de dérogation reconnu au préfet a banalisé ce droit issu d'une expérimentation dont nous n'avons jamais eu ni bilan, ni discussion. Ce bilan nous est maintenant promis par la secrétaire générale, mais vous conviendrez que c'est pour le moins tardif. Certes, le premier ministre a précisé ce droit dans une circulaire du 6 août, mais de l'aveu de la secrétaire générale lors du CTM du 1<sup>er</sup> septembre, il ne s'agit que de sécuriser juridiquement les décisions préfectorales. Par conséquent, nous constatons que sur les domaines relevant de l'environnement, de l'aménagement et de la construction, vous n'avez plus toute la compétence. Particulièrement, la dérogation aux normes, par exemple aux seuils, rend caduque l'action du ministère. Or, récemment l'accident de l'usine Lubrizol est venue rappeler qu'en matière de sûreté, de sécurité et d'environnement, il est indispensable de respecter la réglementation. Au demeurant, nous vous questionnons aussi sur les suites que vous comptez donner à la mission parlementaire Lubrizol.

Dans le même esprit, nous constatons que l'ANCT, dont le délégué territorial est le préfet de département, d'une part peut sélectionner les réponses à apporter aux sollicitations des collectivités et d'autre part, n'a pas obligation de faire intervenir les services déconcentrés. Il en résulte que cette année nous observons une perte de lien entre les collectivités et les DDT/DDTM et une baisse des sollicitations. Pourtant, il nous semble que les besoins des collectivités n'ont pas diminué.

Sur le plan organisationnel, nous avons pris connaissance du décret du 14 août qui transfère brutalement sans concertation avec les représentants du personnel les DDT/DDTM sous l'autorité des préfets à la place de celle du premier ministre. Si la gestion est pour le moment toujours rattachée au ministère, nous nous interrogeons sur le devenir de ces services, de leurs missions et des agents, représentant environ un tiers du ministère. En complément au droit de dérogation, ce transfert augure d'un démantèlement de l'outil technique au bénéfice d'une vision politico-économique. D'autant que parallèlement, les logos des DREALs ont disparu au bénéfice de celui de la préfecture par la modification de leur charte graphique durant l'été.

Au travers de ces éléments, nous souhaitons que vous nous indiquiez quelles sont les intentions du gouvernement en matière de préservation de nos missions et services territorialisés.

Le premier ministre a annoncé, lors de son discours de politique générale, souhaiter une troisième décentralisation. Vous héritez d'un ministère qui a déjà fortement souffert des deux précédentes et dont les personnels subissent d'incessantes réorganisations. L'hypothèse d'une décentralisation/privatisation du réseau routier national nous inquiète particulièrement. Transférer le réseau Etat, soit 20 % du ministère, c'est assurément introduire une différence entre les niveaux de services et la continuité territoriale, chaque territoire arbitrant ses priorités. En outre, nous vous rappelons le rapport sur les ouvrages d'art dont 13 % sont estimés à risques.

Le premier ministre a également indiqué que les départs dans les administrations centrales ne pourront plus être remplacés à ce niveau. Dans le spectre que nous venons d'évoquer, il nous paraît indispensable de préserver l'administration centrale, au même titre que les autres niveaux d'intervention de ce ministère. Car c'est malgré tout à ce niveau que la vision générale et les règles sont instituées pour tout le ministère.

Par ailleurs, les moyens du ministère sont assis pour un tiers sur des établissements publics sous tutelle. Or, chaque année nous constatons la dégradation des moyens qui leur sont alloués, empêchant le renouvellement des outils pour préparer l'avenir, comme par exemple à la DGAC. Certains établissements sont asphyxiés, proche du KO et les contraintes conduisent à l'arrêt de missions, des restructurations et engendrent des dégâts sociaux et des pertes d'efficacité au détriment de la biodiversité (OFB) dont la responsabilité n'incombe pas à ces seuls établissements.

Par ailleurs, nous notons une dégradation générale du dialogue social. Les représentants du personnel et les organisations syndicales ne sont pas consultés, ni même informés sur de nombreux sujets. La réunionite stérile ne remplace pas un réel dialogue social avec des interlocuteurs en capacité de prendre en compte nos revendications comme en témoigne la mise en place des Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion : 3 réunions informelles pour aboutir à pratiquement 200 amendements en CTM qui se tiendra pour le moment en deux séances ! Avec un tel modèle central, ce n'est guère mieux dans les services déconcentrés et des établissements publics. L'exemple de la gestion de la crise de la Covid est éclairant. Le

recours en Conseil d'État, déposé par les syndicats, a obligé le ministère a respecter la loi en révisant les DUERP. A la DGAC la gestion de la crise a aussi été peu satisfaisante.

Nous aurons d'ici peu un échange en CTM sur le projet d'agenda social et nous comptons bien, Madame la ministre, que les engagements soient pris et assumés à votre niveau.

Vous l'aurez compris Madame la ministre, beaucoup de signaux convergent vers un démantèlement du ministère. Sans service déconcentré, sans administration centrale, c'est la fin du ministère. Or, dans un contexte ou la préservation des ressources et de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et l'atteinte d'objectifs en matière de pollution sont de plus en plus ancrés, le rabougrissement du ministère et de ses missions est un signal contraire à la propagande gouvernementale y compris sur le plan européen et international. C'est pourquoi, malgré l'incertitude de votre maintien au-delà du renouvellement électoral mi 2022, nous souhaitons que vous nous exposiez votre ambition pour le ministère et les perspectives que vous tracerez pour la prochaine mandature.

A notre sens, cette vision devrait se traduire dans les faits et dans la déclinaison du plan de relance, dont 30 % sont dédiés à l'écologie, ainsi que dans le PLF 2021. C'est pourquoi nous souhaitons en toute transparence que vous nous informiez des éléments reçus durant l'été de cadrage budgétaire pour 2021, ainsi que les réponses que vous comptez y apporter, même si nous comprenons bien qu'il faudra attendre le conseil des ministres du 30 septembre pour avoir les arbitrages en la matière.

Enfin, en amont de notre rencontre, nous vous transmettons quelques éléments concernant les effectifs du ministère. Vous pourrez aisément apprécier la diminution en moins de 10 ans d'un quart des effectifs globaux répercutés en proportion à chaque niveau administration centrale, région, département.

Dans l'attente de notre rencontre, nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de nos respectueuses salutations,

Le secrétaire général de la FNEE CGT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'arica', with a long horizontal flourish extending to the right.

Philippe Garcia